



Assemblée générale

Distr. limitée
21 janvier 2025
Français
Original : anglais
Anglais, chinois, français et russe
seulement

Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Bangkok, 21-23 janvier 2025

Projet de rapport

Rapporteur : Sheraz Ali (Pakistan)

Additif

II. Recommandations (*suite*)

B. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers : point 5 a) de l'ordre du jour

1. Une représentante du Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour dans un exposé liminaire. Des déclarations ont été faites par la représentante et les représentants des pays suivants : Australie, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Philippines et Thaïlande. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient. Des déclarations ont également été faites par les observatrices de la Global Alliance Against Traffic in Women et de la Wildlife Conservation Society et par l'observateur de l'Asia Crime Prevention Foundation.

- 1. Favoriser des stratégies de prévention de la criminalité innovantes et fondées sur des données factuelles au service du développement social, économique et environnemental (point 3 de l'ordre du jour) ; et bâtir des sociétés résilientes, en mettant l'accent sur la protection des femmes, des enfants et des jeunes : encourager la participation, l'éducation et la culture de la légalité (atelier 1)**

Résumé des délibérations

2. Les orateurs et oratrices ont examiné les difficultés que posaient la prévention de la criminalité et la justice pénale, et réfléchi aux moyens de les surmonter. Il a été noté que l'on s'employait à systématiser les mesures et les principes de prévention de la criminalité fondés sur des données factuelles, par la formation et l'élaboration de lignes directrices internationales, ainsi que par la cartographie de la criminalité et la collecte de données. Il a été souligné que l'échange d'informations et de bonnes pratiques contribuait à cette systématisation.

3. L'intelligence artificielle a été décrite comme une arme à double tranchant, qui pouvait constituer une menace mais aussi être utilisée à bon escient. Ainsi, les orateurs et oratrices ont noté que les services de détection et de répression devraient tirer parti



des progrès des technologies de l'information pour détecter les infractions et mener des enquêtes, conformément aux meilleures pratiques internationales.

4. Les orateurs et oratrices ont également examiné la situation de groupes particuliers, tels que les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées. L'intérêt d'établir une distinction claire entre les enfants et les jeunes dans les mesures de prévention de la criminalité a été affirmé. On a souligné qu'il fallait renforcer la protection de l'enfance à titre prioritaire, compte tenu, en particulier, de la multiplication des abus sexuels sur enfants, des cas de traite d'enfants et d'autres crimes perpétrés en ligne contre des enfants. Il a été dit qu'il fallait en faire plus pour prévenir le suicide des enfants et qu'à cet égard, la prestation de services psychologiques pouvait être utile. En outre, il a été observé que les programmes de lutte contre la traite des personnes à des fins de travail forcé et contre la traite des enfants étaient essentiels pour protéger les groupes particulièrement vulnérables, notamment les enfants.

5. Les orateurs et oratrices ont également examiné les besoins de protection des femmes et estimé qu'il importait de prendre en compte l'égalité des genres dans les systèmes de justice pénale. Il a été fait référence à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la nécessité de s'attaquer aux formes que prenait la discrimination, et il a été considéré comme important de respecter les engagements pris dans la Déclaration de Kyoto. L'accent a été mis sur l'accès des femmes à des postes de haut rang et sur la prise en compte des questions de genre dans les stratégies nationales de prévention de la criminalité. Il a été fait référence à la nécessité de lutter contre le racisme, la xénophobie et les comportements sociaux négatifs à l'égard des personnes migrantes, en particulier des femmes, au sein des systèmes de justice pénale, par exemple en diffusant des informations factuelles sur les migrations légales et en développant les voies de migration régulières, en particulier pour les travailleuses à bas salaire.

6. On a reconnu que les considérations environnementales avaient toute leur place dans des mesures efficaces de prévention de la criminalité et de justice. Les orateurs et oratrices ont souligné qu'il importait de s'attaquer aux crimes qui portaient atteinte à l'environnement, savaient l'état de droit et faisaient souvent intervenir des réseaux criminels organisés. Parmi les mesures essentielles qu'ils ont mentionnées, on peut citer une application plus stricte de la législation environnementale, une intervention rapide permettant de limiter les dégâts causés par les catastrophes naturelles et une surveillance accrue de l'utilisation des ressources, telles que les terres, les forêts et les masses d'eau. Les orateurs et oratrices ont plaidé en faveur d'approches intégrées associant protection de l'environnement et prévention de la criminalité, tout en encourageant la coopération internationale pour lutter contre les crimes transnationaux qui portaient atteinte à l'environnement.

7. Les orateurs et oratrices ont déclaré que les femmes, les enfants et les jeunes pouvaient être de puissants agents du changement, ce qu'a illustré un bon exemple de participation des jeunes à des forums internationaux. Pour créer une culture de la légalité, lutter contre la criminalité et promouvoir un développement durable, les orateurs et oratrices ont recommandé d'associer les différentes parties prenantes, y compris les populations locales et les organisations de la société civile, aux stratégies de prévention de la criminalité. L'accès à la justice, le développement social et l'égalité économique ont été mentionnés comme des moyens de favoriser la prévention de la criminalité et de s'attaquer à ses causes profondes. Enfin, les orateurs et oratrices ont souligné qu'il importait d'améliorer les programmes de réinsertion des délinquants pour prévenir la criminalité et réduire la récidive.

Résultat des délibérations

8. Les recommandations suivantes, qui n'ont pas été négociées par les personnes participantes, ont été formulées :

a) Renforcer la collaboration et la coopération internationale entre les services de détection et de répression, notamment dans le cadre d'initiatives telles que

l'intégration des systèmes de justice pénale, les enquêtes conjointes, les forums de coordination et l'élaboration de lignes directrices ;

b) Améliorer les programmes de renforcement des capacités et l'assistance tant financière que technique adaptée aux situations particulières des pays en développement afin de mieux lutter contre la criminalité, notamment avec l'aide des programmes et outils de coopération technique de l'ONUDDC ;

c) Améliorer les mécanismes juridiques et les mécanismes d'application permettant de lutter contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement, notamment l'exploitation forestière illégale, le trafic d'espèces sauvages et la pollution. Renforcer la coopération internationale pour diffuser les meilleures pratiques, coordonner les mesures d'application et veiller à l'utilisation viable des ressources naturelles. Intégrer la protection de l'environnement dans des stratégies plus vastes de prévention de la criminalité afin de prendre effectivement en compte le lien entre durabilité environnementale et justice pénale ;

d) Encourager l'utilisation, par les services de détection et de répression, de nouveaux outils technologiques, conformément aux cadres juridiques nationaux et internationaux appropriés, coopérer avec le secteur privé et l'encourager à trouver des solutions technologiques pour mieux détecter la criminalité en ligne et les infractions commises par l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications ;

e) Élaborer des mesures, ou renforcer celles qui existent, pour soutenir la santé mentale des enfants exposés à la criminalité, à la violence et aux abus perpétrés sur Internet, y compris des interventions ciblées pour la prévention du suicide chez les enfants ;

f) Investir dans des initiatives éducatives, des interventions locales et des campagnes de sensibilisation afin de mieux faire respecter l'état de droit et de promouvoir une culture de la légalité. Donner aux jeunes les moyens d'être des agents du changement ;

g) Afin de lutter contre les risques que courent les populations vulnérables d'être victimes de la criminalité, accorder une plus grande attention à la protection des personnes âgées, qui sont de plus en plus souvent la cible de fraudes et d'escroqueries en ligne ;

h) Faire participer les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé à l'action menée en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration des questions de genre, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'accroître la représentation des femmes dans le système de justice pénale, et intégrer des mesures tenant compte des différences liées au genre dans les politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale, de manière à respecter les engagements pris dans la Déclaration de Kyoto ;

i) Réexaminer les politiques migratoires visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et faire en sorte que les personnes migrantes se fient moins aux itinéraires illégaux qui les exposent aux criminels, notamment aux trafiquants et aux passeurs, tout en notant qu'il convient de ne pas confondre traite des personnes et trafic illicite de migrants ;

j) Élaborer des politiques et des mesures visant à renforcer la réinsertion des délinquants et à réduire la récidive, notamment des programmes éducatifs et des programmes de formation et de volontariat destinés aux agents de probation, et promouvoir l'utilisation des (futurs) stratégies types de l'ONUDDC propres à réduire la récidive, qui sont en cours de négociation.